



MEYRIN PÉTANQUE ET LONGUE

Boulodrome des Arbères MEYRIN

www.meyrinpetanque.ch

TROPHÉE DIDIER SCHWEIZER

RÈGLEMENT

1. Entre 24 et 28 équipes invitées, représentant chacune une société, participent au Mémorial. Toutefois, une société pourra aligner une seconde et même une troisième équipe en cas de désistement(s) de dernière minute.

2. Le concours se dispute en triplettes. Les parties se déroulent en 13 points ou 45 minutes environ. Chaque équipe disputera 5 (ou 6) matchs dans son groupe. Les 2 premières triplettes de chacun des 4 groupes seront qualifiées pour le quart de final.

3. Chaque équipe est composée de 3 joueurs de la même société. Toutefois une équipe mitigée pourra être alignée, avec l'accord du club organisateur. Le port d'un maillot uniforme est obligatoire.

4. La finance d'inscription est de **CHF 160--** par triplette à verser dans le délai fixé par les organisateurs.

5. L'inscription sera prise en considération dès réception du paiement. Celle-ci comprend le repas de dimanche à midi avec boissons (vin et eau). Les 24 premières équipes seront retenues.

Les organisateurs se réservent le droit de passer le nombre des équipes à 28 si les demandes d'inscription de dernières minutes le permettent.

6. Les équipes se présentant en retard au signal de départ d'une partie seront pénalisées de 1 point par tranche de 5 minutes.

7. Si lors du signal de fin de partie, une mène est en cours, celle-ci doit être terminée. Si avant l'annonce de fin de partie, le but a été lancé et qu'il n'est pas réglementaire, il sera mis en place par l'adversaire et la mène sera jouée.

8. Si lors du signal de fin de partie, le but n'a pas encore été lancé, la partie est terminée.

9. Le joueur dispose d'une minute pour jouer sa boule. Le but et les boules doivent être marqués afin d'éviter des contestations en cas de déplacement accidentel provoqué par une boule provenant d'un jeu voisin.

./.

10. La répartition des points se fait comme suit :

Partie gagnée : 3 points

Partie nulle : 2 points

Partie perdue : 1 point

Forfait : 0 point

11. En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le résultat de la confrontation directe qui est pris en considération et ce, quels que soient les rangs concernés. Si plus de 2 équipes sont à égalité et que les confrontations directes ne permettent pas de les départager, il sera tenu compte du point-aveage entre ces équipes. En cas de nouvelle égalité, c'est le point-aveage de l'ensemble des parties qui sera déterminant. Si toutefois une égalité subsistait à ce stade, ce serait le nombre de parties gagnées, puis le nombre de points faits qui seraient déterminants.

12. Les parties se jouent selon le règlement de la FSP. Le but à 50 cm des ficelles, y compris aux extrémités.

13. Les décisions de l'arbitre sont sans appel.

14. Tous les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par l'arbitre et le comité d'organisation.

15. Horaires : **Dimanche 24 Novembre de 7h45 à 20h00 heures**

16. Prix/éq. du Mémorial	1^{er} CHF 420.--	5^{ème} CHF 60.--
	2^{ème} CHF 210.--	6^{ème} CHF 60.--
	3^{ème} CHF 120.--	7^{ème} CHF 60.--
	4^{ème} CHF 120.--	8^{ème} CHF 60.--

Dans les poules : CHF 15.-- par match gagné

Du 9^{ème} au 24^{ème} (28^{ème}) : 1 bouteille par participant

Inscription de l'équipe gagnante sur la channe

La channe, marquée du nom des gagnants de chaque année, deviendra la propriété de l'équipe l'ayant remportée 3 années d'affilées à partir du premier trophée organisé en 2014.

En cas de nécessité ou d'imprévu, le Comité en accord avec la table de marque et l'arbitre pourront modifier certains points de ce règlement.

Le Comité de Meyrin Pétanque
